

Réf: Dossier N° : 44829

AVIS DE CONSTITUTION

SOCIETE « ABMA ENERGY »

**Siège social : ABIDJAN - COCODY ANGRE 22è ARRDY DE POLICE,
08 BP 3182 ABJ 08**

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 05 Janv 2018, et enregistrés au CEPICI le 23 Janv 2018, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination: « ABMA ENERGY » .

Objet: Electricité HT-MT-BT, Groupe Electrogène, Transformateur, Energie solaire, Automatisme, BTP, Divers, Ventes, D'appareillages, De matériels Electric, Divers. Et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location-gérance de tout fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social: 1 000 000 F CFA divisé en Cent (100) Parts Sociales de Dix Mille (10.000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social: ABIDJAN - COCODY ANGRE 22è ARRDY DE POLICE, 08 BP 3182 ABJ 08

GERANT: Monsieur YAPI MARIUS VERDIER .

RCCM: n°CI-ABJ-2018-B-01689 du 24/01/2018 au Tribunal du

Commerce d'Abidjan.

Durée: 99 ans

Dépôt au greffe: n°1786 du 24/01/2018

Pour Avis

Le CEPICI

